

Déclaration préalable à la CAPD du [2 juillet 2020]

Madame la Directrice-Académique,

Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires,

La réouverture prématurée des écoles dès le 11 mai, la multiplication des ordres et contre-ordres et des demandes impossibles auprès des équipes enseignantes a contraint l'ensemble des personnels à travailler depuis plusieurs semaines dans l'incertitude, la précipitation et parfois l'angoisse. Les injonctions contradictoires permanentes ont mis sous tension l'ensemble des personnels dont l'état de fatigue était déjà considérable, après 8 semaines de confinement et de travail à distance. Sans autres moyens que les leurs, ce sont les enseignant·es qui ont fait vivre le lien entre l'institution et les familles, l'Éducation Nationale ayant été aux abonnés·es absent·es notamment sur les outils de communication.

Pourtant, une véritable campagne de « Prof-Bashing » s'est diffusée dans les médias, sans que le Ministre de l'Éducation Nationale n'ait jugé bon de la condamner.

Le gouvernement souhaite désormais enterrer la revalorisation salariale des enseignant·es, promise à hauteur de 10 milliards d'euros cet hiver. La fin du paritarisme voit les pires méthodes managériales être mise en œuvre. Ainsi, des badges d'agilité viendraient « récompenser » les personnels qui en auront fait la demande. Ces Open Badges ne font-ils pas entrer l'Éducation nationale dans une ère de l'avancement où toute règle administrative et paritaire est remplacée par la toute puissance de la faveur et du copinage ?

Une nouvelle proposition de loi qui veut rendre obligatoire l'enseignement à distance dans le système éducatif sera prochainement débattue à l'Assemblée Nationale. Son application changerait radicalement le fonctionnement et les principes de l'Éducation nationale.

Profitant de la crise sanitaire et de la « continuité scolaire » réalisée bon an mal an par les enseignant·es, à leurs propres frais, en urgence et sans les moyens nécessaires, ce texte de loi instaurerait un enseignement hybride comme une obligation constante pour l'État.

De plus, le dispositif 2S2C, en territorialisant des pans entiers de l'éducation, aggraverait nettement et durablement les inégalités scolaires et les conditions de travail des personnels. En effet, nos collègues sont attaché.e.s à juste raison à la pluridisciplinarité et à la transversalité des enseignements à l'école primaire, qui donnent sens et cohérence à leur mission de formation des futur.e.s citoyen.ne.s.

Stress, épuisement, pressions sont le quotidien de très nombreux personnels. Qu'elles et ils soient enseignants, AESH, directrices ou directeurs, les personnels sont en souffrance et leur administration ne leur facilite pas la tâche, bien au contraire. Le SNUipp-FSU vous alerte sur les risques psychosociaux auxquels sont exposés l'ensemble des personnels, notamment les directrices et directeurs. Alors que nos collègues sont en première ligne depuis des semaines pour gérer la crise sanitaire, un groupe de députés LREM a déposé une *«proposition de loi créant la fonction de directeur d'école»*.

Sans surprise, le contexte de crise sanitaire sert de prétexte pour reprendre un dossier que la mobilisation initiée par le SNUipp-FSU a mis en échec il y a un an lors du vote de la *«loi pour une école de la confiance»*.

Ce dont les équipes enseignantes ont besoin, c'est d'une augmentation du temps de décharge pour toutes les écoles et que les écoles soient gérées collégialement, d'une aide administrative pérenne et d'un allègement des tâches administratives. Nos collègues n'ont pas besoin du profilage du poste de direction, ni de missions supplémentaires, ni d'un échelon hiérarchique supplémentaire comme le propose ce projet de loi.

Concernant la rentrée prochaine

Les conditions de la rentrée de septembre 2020 vont être extrêmement complexes à gérer pour les équipes enseignantes et très difficiles pour les élèves, surtout pour celles et ceux qui rencontraient déjà des difficultés scolaires, et nous ne pouvons pas accepter le manque de moyens alloués à l'École publique, qui va jouer un rôle tout particulier pour garantir à tous-tes, non pas l'égalité des chances mais l'égalité des droits.

D'autre part, de plus en plus, nous entendons et apprenons par les médias des informations sur la rentrée de septembre. Nous demandons à être associés à sa préparation afin de porter la voix des collègues que nous représentons.

Le SNUipp-FSU réclame donc la tenue de commissions paritaires pour mesurer l'effet sur les élèves et sur les collègues de la crise sanitaire et l'accès à tous les documents de l'administration (remplacements, emplois, salaires, moyens, moyennes d'élèves par classe et par niveaux, résultats du mouvement pour savoir où et dans quelles conditions se trouvent les collègues...)

Puisque l'administration vante la transparence, il serait temps de l'appliquer.

Concernant le paritarisme,

Le SNUipp et la FSU ont combattu la loi de transformation de la Fonction publique et continuent bien sûr à revendiquer l'abrogation de cette loi dévastatrice pour les droits des agents et totalement inadaptée aux situations de crise.

A titre d'exemple, qui oserait prétendre aujourd'hui que les CHSCT, pourtant mis à mal par cette loi néfaste, sont inutiles dans la Fonction Publique ? Cette loi remet également en cause les prérogatives des CAPD qui permettaient, depuis 80 ans, de défendre les personnels face à la gestion administrative et hors-sol de leur carrière.

Le mouvement qui vient de se dérouler et qui laisse beaucoup de collègues dans l'incompréhension et la détresse face à une affectation non désirée démontre bien, par ses dysfonctionnements, le danger et la souffrance générés par une gestion déshumanisée des personnels. **Le SNUipp-FSU 72 demande que tou.te.s les enseignant.e.s concerné.e.s par des affectations hors vœux, des erreurs ou des dysfonctionnements puissent, s'ils et elles le demandent, voir leur nomination annulée et participer à une véritable phase d'ajustement.**

Dans la période troublée que nous vivons actuellement, où la confiance des personnels de l'Éducation envers le Ministère s'érode chaque jour un peu plus, personne ne peut sortir gagnant de cette remise en cause du dialogue social.

Ce qui nous amène à l'ordre du jour de la CAPD : l'accès à la Hors-classe et ses injustices flagrantes puisque nous participons aujourd'hui à la dernière CAPD relative au passage à la hors-classe.

Tout d'abord, il n'est pas acceptable que les avis restent figés pour toutes les campagnes d'accès à la Hors-Classe ultérieures ! Certains collègues auront « A consolider » pour le reste de leur carrière, sans espoir d'une revalorisation de leur appréciation. Comment l'administration justifie-t-elle une telle procédure, totalement contraire à tout principe d'évaluation et de progression ?

Ce manque de bienveillance envers les personnels est représentatif du double discours du Ministre ! Les enseignant-es doivent tous-tes être reconnu-es pour travailler efficacement en équipe et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la hors-classe.

Pour le SNUipp-FSU, seule l'AGS doit être prise en compte dans l'établissement du barème. Cela permettrait ainsi aux ex-instituteurs de ne plus être désavantagés et d'être sûrs d'accéder à la hors-classe avant de faire prévaloir leur droit à la retraite.

Nous rappelons que la réforme des carrières a posé pour principe qu'une carrière d'enseignant-e doit parcourir les deux grades du corps des Professeur-es des Écoles avant la retraite. Nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de mettre fin à cette injustice dès aujourd'hui, et pour les prochaines années, en

permettant à l'ensemble des personnels d'accéder à la hors-classe avant de partir à la retraite.

Enfin, nous ne pouvons que nous étonner et nous interroger quant aux promotions elles-mêmes. En effet, comment l'administration justifie-t-elle que 60 % des personnels exerçant en circonscription ou à la DSDEN obtiennent un avis excellent quand seulement 10,70 % des enseignant-es hors circonscription et DSDEN bénéficient d'un même avis ? Pourquoi un tel écart ?